

SIBRECSA - BP 49 -38530 PONTCHARRA

**COMPTE RENDU DE LA
RÉUNION
DU COMITE SYNDICAL
DU 9 DECEMBRE 2011**

Les convocations ont été envoyées le 28/11/11.

La séance est ouverte à 18H par Monsieur Charles BICH, président.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs ANGERAND, AUBERT, BICH, BELLEAU, BILLION, BONMIER, BRELLIER, CARRIER, CLAMECY, COMTE, COLONEL, DUPEPET, EXERTIER, FRANCHINI, GUILLON, HUYGUE, BERGER, MANDRAY, MARTINEZ, PACHE, PAGET, RAFFIN, RAFFOUX, RENAUD, REVY, ROSSET, ROUSSET, SANTAIS, TROTTA, VIGREUX, .

Etaient excusés : Mesdames et Messieurs ROCHE, BOUVIER, DRILLAT, POUCHOT ROUGE (pouvoir à Mr COLONEL), FLAMMIER, DONJON, DALBON, MENET THIBAUD (pouvoir à Mr ANGERAND), BRICALLI, BARNIER, VALLIN BIDON.

Etaient absents : Mesdames et Messieurs TESSANNE, JEANNIN, LAZZARONI, RAVIER, MICHEL, ZANARDI, GALLO, VILLON, THOMAS, GUIDET, PEDRON, CERET, VOGEL, BARBIER, GRANIER, SPOLITINI, GEOFFROY.

Assistent également : Monsieur Triffe (Le Grésivaudan), Madame SIBUET (Sibuet Environnement, et Monsieur GRUET (I dex Environnement).

Membres : 58

Quorum : 30

Présents : 30

Votants : 32

Monsieur André BONMIER est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Le compte rendu du 18 octobre 2011 est approuvé à l'unanimité.

SOMMAIRE

- 1- Budget primitif 2012
- 2- Tarifs 2012
- 3- Taux de TEOM
- 4- Subventions
- 5- Organisation des services du SIBRECSA
- 6- Nouveaux horaires de déchetteries
- 7- Conteneurs semi-enterrés/enterrés
- Questions diverses
- Compte rendu d'exercice des délégations du comité au président
- 8- Assurance des risques statutaires

1- BUDGET PRIMITIF 2012

Le président présente et commente le nouveau projet de budget. Il indique que selon les estimations, les taux de TEOM pour 2012 ne devraient pas varier. Néanmoins, les investissements des communes dans des conteneurs semi-enterrés ou enterrés auront un impact sur ce budget.

Le président soumet au vote le budget de la collecte sélective et le budget général qui sont approuvés par section, à l'unanimité.

2- TARIFS 2012

- 2.1 **La redevance pour enlèvement des ordures ménagères en provenance des terrains de camping** passe de 6 € à 6, 10 € par emplacement (TGAP incluse). Cette redevance est appliquée aux terrains affectés aux gens du voyage.
- 2.2 **La tonne incinérée en provenance de professionnels ou de clients divers** est maintenue à 142 € par tonne, TGAP en sus.
- 2.3 **Le prix de la tonne incinérée en provenance des collectivités signataires de la charte CSA3D** est celui résultant de la somme des coûts de fonctionnement à la tonne (TGAP en sus) pour le SIBRECSA conformément à la charte. La tonne incinérée est fixée à 102.73 € hors TGAP.
- 2.4 **Le prix de mise à disposition des composteurs** est maintenu à 15 €/pièce (1 bioseau offert par composteur), celui des bioseaux passe de 3.41 € à 3.50 €/pièce.
- 2.5 **Le pourcentage de remboursement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)** aux propriétaires qui ne peuvent être collectés selon le règlement est maintenu à 22.5 % .

L'ensemble des tarifs est approuvé à l'unanimité.

3- TAUX DE LA TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères)

Les taux seront ceux résultant du rapport entre le produit attendu rapporté au total des bases d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties et selon les coefficients de fréquences de collecte, à l'unanimité.

4- SUBVENTIONS

4-1 Le comité syndical est invité à demander les subventions qui peuvent être obtenues de l'Etat, ou de ses établissements publics comme l'ADEME, de la Région, des Départements, sur les actions, acquisitions et travaux du syndicat, à l'unanimité.

4-2 Subvention au comité du personnel de la commune de Pontcharra

La dépense de 600 € inscrite au budget est approuvée par le comité à l'unanimité.

5- ORGANISATION DES SERVICES DU SIBRECSA

La proposition de convention pour la mise à disposition des services de la commune de Pontcharra est présentée et approuvée à l'unanimité.

6- NOUVEAUX HORAIRES DE DECHETTERIES

Le président rappelle la visite des déchetteries du 7 novembre 2011 et la demande de la commune d'Allevard concernant l'ouverture d'une demi-journée supplémentaire de la déchetterie de St Pierre d'Allevard.

Il est nécessaire de rénover les déchetteries de Francin et de Villard Sallet, celle de Pontcharra est plus complexe en raison de l'exiguïté du terrain. monsieur Rauber, directeur des services de Montmélian assurera les études préalables, avec assistance si besoin.

Débat :

Le débat s'oriente sur la possibilité d'ouvrir une demi-journée supplémentaire la déchetterie de St Pierre d'Allevard, notamment le lundi matin car aucune déchetterie n'est ouverte cette demi-journée-là et les usagers en ont fait remonter le besoin.

Le débat porte également sur la gestion des déchets verts municipaux et le travail de réflexion à engager pour trouver une solution pérenne à leur évacuation, sans perturber le bon fonctionnement des déchetteries.

Il est constaté que les déchetteries ferment environ 1/4h plus tôt, ce point sera éclairci avec le gestionnaire.

Une campagne d'information spécifique aux artisans et aux commerçants pourrait être envisagée.

La signalétique routière des déchetteries, notamment du Cheylas et de Villard Sallet, s'avère insuffisante.

L'avenant n°1 au marché de gestion des déchetteries (contracté avec Sibuet Environnement) présenté est approuvé à l'unanimité en ajoutant le lundi matin d'ouverture supplémentaire à la déchetterie de St Pierre d'Allevard.

Récapitulatif des demi-journées d'ouvertures supplémentaires inscrites dans l'avenant n°1 :

Pontcharra : mercredi et vendredi matin

Francin : jeudi matin

Villard Sallet : vendredi matin

St Pierre d'Allevard : lundi matin

La Communauté de Communes le Grésivaudan rappelle la réciprocité dans l'accès aux déchetteries.

7- CONTENEURS SEMI-ENTERRES/ENTERRES

Certaines communes décident d'installer des conteneurs semi-enterrés/enterrés dans le cadre de nouveaux ensembles immobiliers. Pour les conteneurs de tri, le président rappelle les modalités de remboursement du Sibrecsa déjà approuvées par le comité du 10 décembre 2010 et propose de le matérialiser par une subvention aux communes sur présentation de la facture. Le nettoyage extérieur des conteneurs semi-enterrés/enterrés sera réalisé une

fois par an par le Sibrecsa via un prestataire de services, comme aujourd'hui pour les conteneurs aériens.

Le comité approuve à l'unanimité.

Débat :

Le Sibrecsa ne se positionne pas pour l'instant sur les conteneurs semi-enterrés/enterrés destinés aux ordures ménagères car la réflexion n'est pas aboutie et que des questions restent en suspens comme la propriété et la maintenance du matériel. Ce sujet sera étudié en réunion de bureau élargi.

QUESTIONS DIVERSES

COMPTE-RENDU D'EXERCICE DES DELEGATIONS DU COMITE AU PRESIDENT

Décision 11-004 : avenant n°1 au marché d'enlèvement des mâchefers (Lély Environnement) prolongé pour 6 mois, jusqu'au 30 mars 2012.

8- ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

Il s'agit des risques d'incapacité et accident de travail, décès et maternité que tout employeur doit assumer envers son personnel. Il est proposé d'adhérer au contrat d'assurance groupe DEXIA SOFCAP/GENERALI retenu par le Centre de Gestion de l'Isère pour le compte des collectivités. La durée du contrat est de 4 ans avec effet au 1^{er} janvier 2012.

Les conditions financières sont :

- Agents CNRACL : taux de 5.05% pour une franchise de 15 jours
- Agents non-affiliés CNRACL et agents IRCANTEC : taux de 0.85 % pour une franchise de 15 jours

Le comité approuve à l'unanimité.

Décision modificative :

Décision modificative du budget supplémentaire 2011 : régularisation sur écritures de cessions que la trésorerie gère en interne.

DIFFUSION : membres, présidents des communautés de communes, maires des communes du Sibrecsa Trésorier, Sociétés Idex, Sibuet, 2 ex. en Préfecture, 1 ex. sur le registre, 1 ex. pour l'affichage.

Le prochain comité aura lieu à 18h30 compte tenu des contraintes professionnelles de certains délégués.

Le président sollicite les membres pour une participation plus soutenue aux comités syndicaux au nombre de 4 par an.